



# SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

**Mardi 08 mars 2022 à 14h30**

**Salle communale Guy Jameron**

**49150 La Lande-Chasles**

8 mars 2022

# SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CLE – ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du Compte rendu de la dernière CLE**
- 2. Renouvellement des membres du bureau au sein du 1<sup>er</sup> collège**
- 3. Mouvements au sein de la cellule technique du SAGE**
- 4. VALIDATION : Tableau de bord du SAGE 2021**
- 5. LANCEMENT : l'étude HMUC (SETEC HYDRATEC)**
- 6. Points d'information :**
  1. Prélèvements estivaux et hivernaux des eaux superficielles sur les UG 4 et 5
  2. La stratégie régionale captages prioritaires (DREAL des Pays de la Loire)
  3. Actualisation du Schéma Directeur Départemental d'assainissement (Département du Maine-et-Loire)
  4. Divers

# 1 – Validation du compte-rendu de la dernière CLE

## Validation du compte rendu de la CLE du 09 novembre 2021

Compte-rendu et présentation disponibles sur le site du SAGE Authion :

- Présentation : <https://www.sage-authion.fr/download/4900/>
- Compte-rendu : <https://www.sage-authion.fr/download/4915/>

**VALIDATION** du compte-rendu de la dernière CLE

# 2 – Renouvellement des membres du bureau au sein du 1<sup>er</sup> collège

## RENOUVELLEMENT DES ÉLUS suite aux élections territoriales et aux élections à Gennes-Val-de-Loire

**Membres du collège 1 nouvellement désignés** (arrêté n°334 du 26 novembre 2021) :

- **Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire (CASVL)** : M. Eric POEHR
- **Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA)** : M. Grégory BLANC
- **Etablissement Public Loire** : M. Adrien DENIS

L'arrêté de modification de la composition de la CLE est disponible sur notre site internet :

<https://www.sage-authion.fr/download/4912/>

# 2 – Renouvellement des membres du bureau au sein du 1<sup>er</sup> collège

## Liste des membres du bureau du 1<sup>er</sup> collège de la CLE (élus en séance plénière le 27/01/2021) :

1. **M. Benoît BARANGER**, Vice-Président du SMBAA
2. **M. Guy BERTIN**, élu au conseil départemental de Maine-et-Loire
3. **M. Sébastien BOUSSION**, conseiller communautaire de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole
4. **M. Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion et conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire
5. **Mme Isabelle DEVAUX**, Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire → structure représentée aujourd'hui par M. Eric POEHR
6. **M. Xavier DUPONT**, Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val-de-Loire
7. **M. Jean-Jacques FALLOURD**, Vice-Président du SMBAA
8. **Mme Marie-Pierre MARTIN**, Présidente du SYDEVA → structure représentée aujourd'hui par M. Grégory BLANC
9. **M. Pierre-Noël MEIGNAN**, adjoint au maire délégué de Saint-Mathurin-sur-Loire (commune de Loire-Authion)
10. **M. Patrice PEGE**, Président du SMBAA
11. **M. Jean-Charles PRONO**, Vice-Président du SMBAA
12. **M. Christian RUAULT**, Vice-Président du SMBAA

# 2 – Renouvellement des membres du bureau au sein du 1<sup>er</sup> collège

**Election des membres du bureau du 1<sup>er</sup> collège de la CLE** (suite au renouvellement de la composition des membres du 1<sup>er</sup> collège) :

## CANDIDATS :

➤ ...

*ARTICLE 7 - « **12 membres** du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics locaux, élus par ce collège »*

**Élus :**

COMMISSION LOCALE DE L'EAU – SAGE AUTHION

# 3 – Mouvements au sein de la cellule technique du SAGE

- **Prise de poste d'Auriane LEYMARIE en tant qu'animatrice du SAGE AUTHION depuis le 1<sup>er</sup> novembre**
- **Prise de poste de Maël BERTET en tant que chargé de mission reconquête quantité / qualité de la ressource en eau depuis le 17 janvier 2022**

# 4 – Validation du Tableau de Bord du SAGE

## Les objectifs de l'outil

Le tableau de bord est un outil de pilotage et de suivi pour la CLE. Il poursuit plusieurs objectifs :

- **Permettre un suivi et une synthèse de la mise en œuvre** opérationnelle et réglementaire du SAGE ;
- **Assurer et maintenir un niveau de connaissance** suffisant et à jour sur la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant à travers la collecte, le traitement et la bancarisation de données ;
- **Mettre à la disposition de la CLE un outil d'aide à la décision ;**
- **Disposer d'un outil pour l'évaluation et la révision** du SAGE.

# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Méthodologie et calendrier

2020					2021										2022				
Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
<b>CADRAGE</b>  <b>Identification des améliorations</b> à apporter à la première version du TdB ( <i>indicateurs manquants, plan peu intuitif pour le suivi de la mise en œuvre des dispositions</i> )  <b>Identification de l'ensemble des indicateurs communs</b> du PAGD avec ceux du SDAGE et du CT Eau  <b>Refonte du plan et de l'approche visuelle</b> pour améliorer la lecture du Tableau de Bord					AQUISITION DES DONNÉES					RÉDACTION		RELECTURE TECHNIQUE		RELECTURE PAR LES MEMBRES DE LA CLE			VALIDATION		
					TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES					INTÉGRATION DES REMARQUES									

# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Le tableau de bord en quelques chiffres

**37 indicateurs** réparti en **6 thématiques** correspondant aux **5 enjeux du SAGE** et aux **indicateurs transversaux** reflétant l'état global des masses d'eau au regard de la réglementation européenne (DCE)

### Les indicateurs transversaux de suivi et d'évaluation

**Indicateur 0.1 - Suivi des masses d'eau souterraines** : suivi quantitatif et qualitatif

**Indicateur 0.2 - Suivi qualitatif des masses d'eau superficielles**

**Indicateur 0.3 - Risque de non atteinte du bon état des masses d'eau**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°1

**Indicateur 1.1 - Suivi quantitatif** : des eaux souterraines et superficielles.

**Indicateur 1.2 - Les prélèvements** : bilan des volumes prélevés et évolution des rendements des réseaux et de la consommation.

**Indicateur 1.3 - Évolution de la SAU** : part de la surface drainée et irriguée.

**Indicateur 1.4 - Suivi des ouvrages impactant la ressource.**

**Indicateur 1.5 - Recensement des plans d'eau.**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°2

**Indicateur 2.1 - Suivi qualitatif** : suivi biologique et suivi de la qualité physique des cours d'eau.

**Indicateur 2.2 - Évolution de la continuité piscicole.**

**Indicateur 2.3 - Les zones de frayères et réservoirs biologiques.**

**Indicateur 2.4 - Suivi des espèces exotiques envahissantes.**

**Indicateur 2.5 - Suivi des zones humides** : avancement des inventaires, intégration de la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme et suivi des zones humides restaurées.

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°3

**Indicateur 3.1 - Suivi qualitatif des eaux souterraines** : les nitrates et les pesticides

**Indicateur 3.2 - Suivi qualitatif des eaux superficielles** : les nitrates, les pesticides et le phosphore; les matières azotées et organiques oxydables

**Indicateur 3.3 - Les pollutions diffuses.**

**Indicateur 3.4 - Les mesures de réduction des transferts** : restauration de la ripisylves et des haies, implantation de bandes enherbées et couverture hivernale de la SAU.

**Indicateur 3.5 - Les rejets.**

**Indicateur 3.6 - Les périmètres de protection des captages d'eau potable.**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°4

**Indicateur 4.1 - Évolution des surface urbanisées**

**Indicateur 4.2 - Les procédures de prévention des risques d'inondation.**

### Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'enjeu n°5

**Indicateur 5.1 - Structures et compétences transférées.**

**Indicateur 5.2 - Gouvernance et fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau.**

**Indicateur 5.3 - Les Contrats Territoriaux**

**Indicateur 5.4 - Communication** : la commission communication et l'évaluation des projets.

# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Etat d'avancement des dispositions du PAGD du SAGE

### GUIDE DE LECTURE

L'état d'avancement de chaque disposition est évalué par un pictogramme :



Réalisée



En cours de réalisation



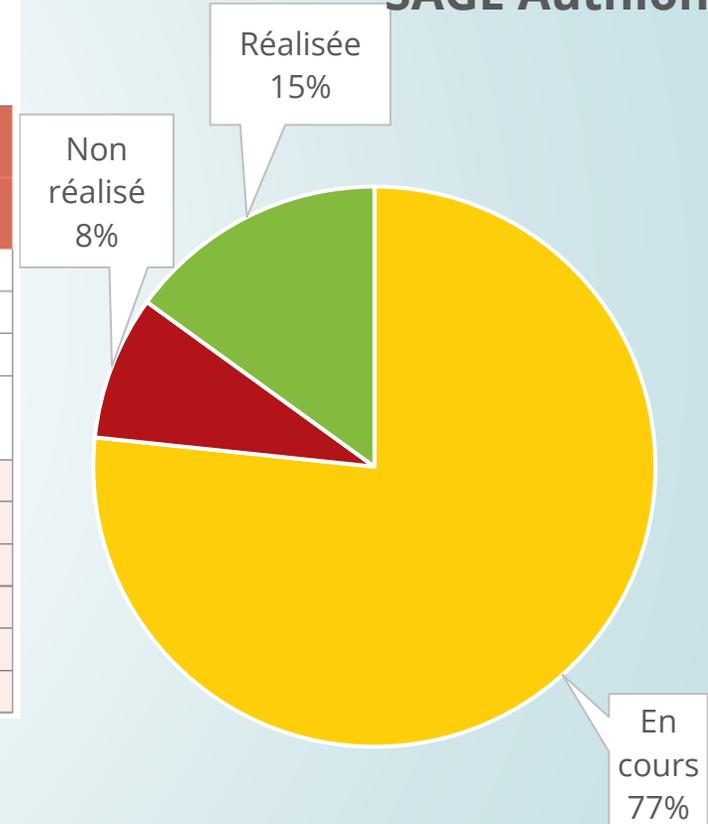
Non réalisée

### ENJEU N°1

Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages

Objectifs généraux	Moyens prioritaires	Dispositions	Echéancier						Etat
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	
<b>N°GR-1</b> Améliorer la connaissance	<b>1.A</b> - Amélioration de la connaissance des ressources	<b>1.A.1</b> - Equiper le Cénomaniens et les nappes associées de piézomètres	X	X	X				En cours
		<b>1.A.2</b> - Affiner la connaissance hydrologique du réseau hydrographique	X	X	X	X	X	X	En cours
		<b>1.A.3</b> - Assurer le suivi des tarages des stations hydrométriques du bassin versant	X	X	X	X	X	X	En cours
<b>N°GR-2</b> Réglementer et organiser la gestion des volumes prélevables	<b>1.B</b> - Amélioration de la connaissance des prélèvements	<b>1.B.1</b> - Contrôler et harmoniser les données de prélèvements	X	X	X	X	X	X	En cours
		<b>2.A</b> - Organisation de la gestion collective					X	X	En cours
<b>N°GR-2</b> Réglementer et organiser la gestion des volumes prélevables	<b>2.A</b> - Organisation de la gestion collective	<b>2.A.1</b> - Définir les objectifs d'étiage pour les débits et la piézométrie					X	X	En cours
		<b>2.A.2</b> - Définir les volumes prélevables et les répartir par catégories d'utilisateurs	X	X	X	X			Réalisée
		<b>2.A.3</b> - Organiser une gestion collective et responsable des ressources en eau	X	X	X	X	X	X	Réalisée
	<b>2.B</b> - Déclinaison des Volumes Prélevables en objectifs réglementaires et gestion de crise	<b>2.B.1</b> - Poursuivre la préservation des nappes destinées à l'eau potable	X	X					En cours
		<b>2.B.2</b> - Améliorer la diffusion de l'information relative aux situations de sécheresse	X	X	X	X	X	X	En cours
	<b>2.B.3</b> - Réviser et élargir le champ des arrêtés-cadre sécheresse					X	X	En cours	

### Bilan de l'état d'avancement des dispositions du PAGD du SAGE Authion



# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Exemple d'indicateur

### INDICATEUR 1.2 - LES PRÉLÈVEMENTS

#### 1.2.1 - BILAN ANNUEL DES VOLUMES PRÉLEVÉS

##### CONTEXTE

Conformément à la volonté du SAGE Authion de déterminer les volumes prélevables au sein de son périmètre d'action, une étude, portée par par l'Entente Interdépartementale Authion (aujourd'hui SYDEVA\*) a été réalisée entre 2012 et 2015 par le groupe Antea. Cette étude a permis **d'aboutir à des données de volumes maximum d'eau prélevables par compartiment** (eaux superficielles et eaux souterraines\*), par unité de gestion du bassin ainsi que pour les différents usages (eau potable, agricole et industrielle) dont le pourcentage de répartition a également été défini. Ces volumes prélevables ont été déterminés dans le but de préserver le fonctionnement naturel des milieux, tout en permettant de maintenir les usages mais en les adaptant. Ces volumes prélevables sont un des piliers du SAGE Authion, c'est pourquoi ils en constituent la première règle.

##### DÉMARCHE

Afin de préserver le bon fonctionnement des milieux tout en maintenant les usages, il est nécessaire de **contrôler les volumes effectivement prélevés sur l'ensemble des UG du bassin**. Pour cela, les données doivent être collectées auprès des différents organismes compétents, dont le principal est l'OUGC\* (Organisme Unique de Gestion Collective).

##### DESCRIPTION

**Objectif (s) :** Vérifier la conformité des volumes prélevés avec les volumes prélevables fixés ☺

**Sources :** BNPE\*, OUGC\*, DREAL\* et SIAEP\*, 2021

**Ancien numéro d'indicateur :** 2.4

**Liens avec :**

**le SDAGE :** Orientations 7A, 7B, 7C et 7E

**le SAGE :** Dispo. 1.B.1 et 2.A.2 ; règle n°1

**le CT Eau :** Actions AT\_ANI ; ECO\_RD et ETU

##### ÉVALUATION

Dans l'attente de la révision de l'étude des volumes prélevables, le volume maximum prélevable dans les eaux superficielles et souterraines\* est de **45,7 millions de m<sup>3</sup>** pour la totalité du bassin.

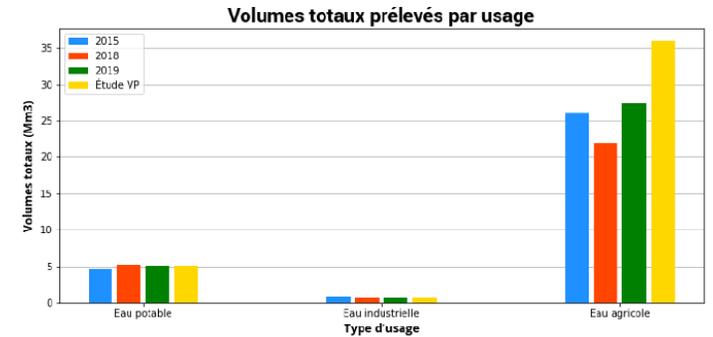
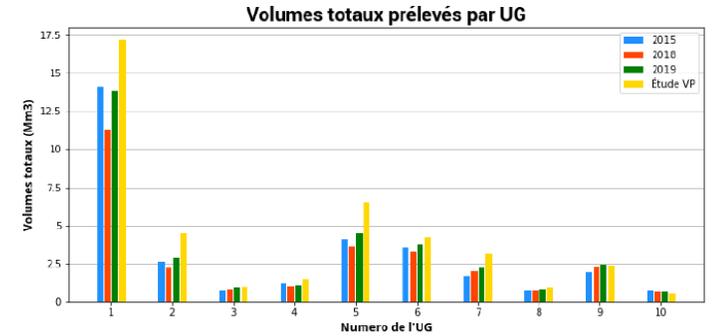
Ce volume est réparti pour chacun des trois grands usages de l'eau du bassin versant de la manière suivante : **9,1 millions de m<sup>3</sup>** pour l'eau potable (19,9 % des VP)\*, **0,7 millions de m<sup>3</sup>** pour l'usage industriel (1,53 % des VP) et enfin **35,9 millions de m<sup>3</sup>** pour les usages agricoles (78,5 % des VP\*).

Le processus de recensement des données est très long et complexe à effectuer. Cependant, des données relativement précises et complètes existent sur la plateforme de la **Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE\*)** dont les plus récentes datent de 2019. L'OUGC dispose des données les plus complètes sur les prélèvements agricoles.

Au niveau global (bassin et tous usages) les volumes prélevables sont **bien respectés**. En entrant dans les détails de l'analyse des prélèvements, on constate que certains volumes par usage ou par UG dépassent les plafonds, notamment sur les UG 2 et 9 pour lesquelles les prélèvements souterrains dépassent les seuils autorisés en 2019 et 2020. C'est pourquoi, le SYDEVA\* porte une étude prospective et stratégique pour la convergence vers l'équilibre entre les prélèvements et les volumes prélevables sur les UG 2 et 9 dans le cadre du CT Eau.

L'étude des volumes prélevables fera l'objet d'une mise à jour dans le cadre d'une vaste étude HMUC\* (Hydrologie Milieux Usages Climat) dont le démarrage est programmé début 2022.

Répartition des points de prélèvements par catégorie d'usage en 2020



# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Exemple d'indicateur

**TABLEAU 6- LES VOLUMES PLAFONDS ANNUELS PRÉLEVABLES PAR UNITÉ DE GESTION (PAGD, 2.A.2) MISE À JOUR DES VOLUMES PRÉLEVÉS**

Unité de gestion	Eau potable			Eau domestique et assimilée			Eau industrielle		
	VP (en m³) de la disposition 2.A.2 *	Volumes prélevés (en m³) en 2015	Volumes prélevés (en m³) en 2019	VP (en m³) de la disposition 2.A.2	Volumes prélevés (en m³) en 2015	Volumes prélevés (en m³) en 2019	VP (en m³) de la disposition 2.A.2 *	Volumes prélevés (en m³) en 2015	Volumes prélevés (en m³) en 2019
UG 1	775 971	2 062 798	1 752 778	1 252 399	-	-	418 317	285 831	71 864
UG 2	-	-	-	624 686	-	-	-	2 790	17 430
UG 3	662 907	436 157	464 562	299 006	-	-	-	-	-
UG 4	-	304 343	312 929	261 362	-	-	90 500	103 874	90 022
UG 5	1 720 304	446 413	454 515	464 859	-	-	30 605	77 230	118 723
UG 6	717 347	541 487	454 159	402 824	-	-	200 065	207 414	201 525
UG 7	358 580	-	460 377	224 220	-	-	-	44 885	60 887
UG 8	299 219	331 286	351 356	100 014	-	-	-	52 000	27 787
UG 9	324 444	-	342 583	175 841	-	-	-	90	64 690
UG 10	226 348	444 267	535 229	182 385	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 085 119</b>	<b>4 566 751</b>	<b>5 128 488</b>	<b>3 987 598</b>	-	-	<b>739 487</b>	<b>774 114</b>	<b>652 928</b>

Unité de gestion	Eau agricole									
	Globale				Pour les eaux superficielles			Pour les eaux souterraines		
	VP (en m³) de la disposition 2.A.2 *	Volumes prélevés (en m³) en 2015	Volumes prélevés (en m³) en 2019	Volumes prélevés (en m³) en 2020	VP (en m³) de la disposition 2.A.2 *	Volumes prélevés (en m³) en 2015	Volumes prélevés (en m³) en 2020	VP (en m³) de la disposition 2.A.2 *	Volumes prélevés (en m³) en 2015	Volumes prélevés (en m³) en 2020
UG 1	15 953 728	11 783 467	11 997 208	4 995 758	10 793 162	-	2 000 544	5 160 566	-	2 995 214
UG 2	4 488 758	2 653 329	2 893 092	2 125 688	3 788 488	-	1 165 900	700 270	-	959 788
UG 3	318 545	273 127	436 282	-	231 716	-	-	86 829	-	-
UG 4	1 391 060	821 102	694 928	647 900	148 571	-	-	1 242 489	-	647 900
UG 5	4 783 598	3 590 611	3 934 039	2 556 737	488 792	-	93 200	4 294 806	-	2 463 537
UG 6	3 307 492	2 860 081	3 117 745	1 778 206	1 267 634	-	347 500	2 039 858	-	1 430 706
UG 7	2 776 465	1 631 869	1 712 200	1 559 065	648 004	-	500 000	2 128 461	-	1 059 065
UG 8	601 158	340 665	374 426	-	39 660	-	-	561 498	-	-
UG 9	2 015 776	1 921 316	2 046 950	2 923 210	134 754	-	654 720	1 881 022	-	2 268 490
UG 10	290 917	265 348	230 772	-	29 670	-	-	261 247	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>35 927 497</b>	<b>22 000 547</b>	<b>27 437 642</b>	<b>16 586 564</b>	<b>17 570 451</b>	-	<b>4 761 864</b>	<b>18 356 846</b>	-	<b>11 824 700</b>

Volumes plafonds annuels des UG 4 et 5 abordés dans le point 6.1.

\* Lors de l'élaboration de l'étude des volumes prélevables en 2015, certains volumes existants n'ont pas été pris en compte (oublis dans la collecte, données non transmises par les détenteurs...). Ces derniers seront intégrés dans la révision des volumes prélevables.

# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Exemple d'indicateur

### INDICATEUR 3.6 - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

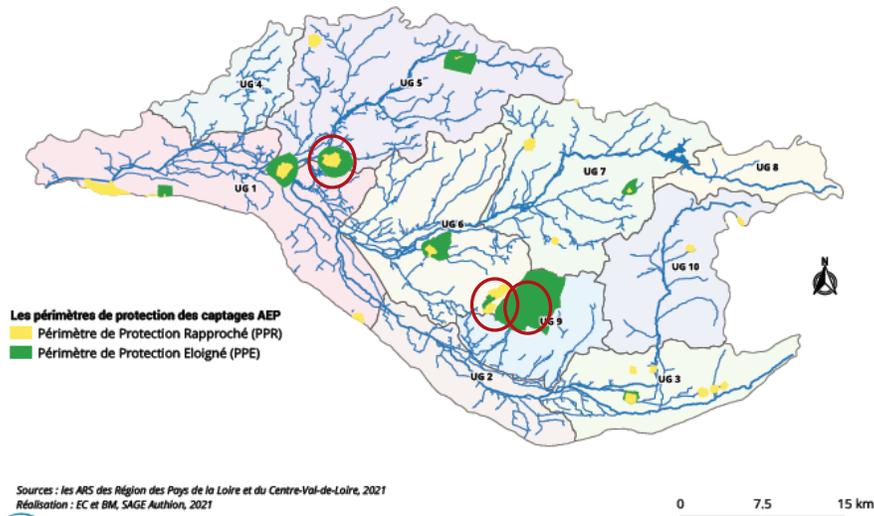
#### CONTEXTE

Un **Périmètre de Protection des Captages (PPC)** est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau. Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Ce périmètre vise à **prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine**. Il existe trois types de périmètres de protection : **immédiat** (site clôturé et activités interdites), **rapproché** (un peu plus vaste et activités sur prescription) et **éloigné** (facultatif).

#### DÉMARCHE

Les pollutions diffuses par les **nitrate**s et **pesticides** constituent la **première cause de dégradation** des eaux souterraines sur le bassin de l'Authion. Aussi, afin de limiter les impacts sur la santé et l'environnement, la CLE souhaite que soit poursuivie et achevée la mise en œuvre des périmètres de protection sur le bassin versant dans le délai de trois ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE. Pour les captages sensibles du SDAGE et pouvant rentrer dans le dispositif de protection, la CLE invite les services préfectoraux à **procéder à la délimitation des Aires d'Alimentation des Captages (AAC)**.

#### Localisation des périmètres de captages prioritaires



#### DESCRIPTION



**Objectif (s) :** Recenser les différents périmètres de protection des captages d'eau potable en place sur le bassin ✓

**Sources :** ARS

**Ancien numéro d'indicateur :** 3.9

**Liens avec :**

**le SDAGE :** Orientations 6A, 6B et 6C

**le SAGE :** Dispo. 10.A.1

**le CT Eau :** -

#### ÉVALUATION

Les données de localisation des captages ont été transmises par les Agences Régionales de Santé (ARS). Cependant, seuls les Périmètres de Protection Rapprochés (PPR) ainsi que les Périmètres de Protection Eloignés (PPE) figurent sur la carte présentée.

Au total, et donc sans compter les PPI\*, sont présents sur le bassin **32 PPR\*** et **10 PPE\*** pour des surfaces de **19,4 km<sup>2</sup>** et **57,8 km<sup>2</sup>** respectivement. Cela représente, à l'échelle du bassin, **42 périmètres** pour une surface totale de **77,2 km<sup>2</sup>**. Près de **96%** des périmètres sont protégés par des arrêtés de **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**. Sur les 45 captages d'eau potable du bassin versant, seul 7 n'ont pas encore de périmètre de protection.

Pour les captages sensibles identifiés dans le SDAGE 2016-2021, voici l'état d'avancement de la mise en place de leur AAC\* :

Dép.	Commune	Etat d'avancement de l'arrêté AAC
37	HOMMES	N'est plus prioritaire
49	ALLONNES	26/06/2017
49	BEAUFORT-EN-VALLÉE	24/04/2013
49	NEUILLÉ	12/05/2011
49	PONTS-DE-CÉ	12/05/2014
49	VERNANTES	N'est plus prioritaire

Captages prioritaires concernés par la Stratégie Régionale de Captages Prioritaires (point 6.2)

\* voir Glossaire du SAGE

# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Exemple d'indicateur

### INDICATEUR 3.1 - SUIVI QUALITATIF DES EAUX SOUTERRAINES: LES NITRATES ET LES PESTICIDES



#### DESCRIPTION

**Objectif (s):** Suivre l'évolution des concentrations en nitrates et en pesticides dans les eaux souterraines selon les normes en vigueur 📊

**Sources :** ADES\*

**Ancien numéro d'indicateur :** 2.13

**Liens avec :**

le SDAGE : Orientations 2D et 4F

le SAGE : Dispo. 8.A.1, 2 et 3, 9.A.1 et 2

le CT Eau : Actions POL\_IDS et \_COM

#### CONTEXTE

Depuis les années soixante, l'agriculture intensive a conduit à l'utilisation de divers **produits chimiques afin d'améliorer les rendements**. Cependant, bien que très efficaces et ayant permis des progrès impressionnants, leur utilisation fut mal raisonnée. De ce fait, surgissent aujourd'hui d'importants problèmes de pollution des sols et, par extension, des milieux aquatiques, y compris les nappes souterraines\*. Les principaux polluants sont les nitrates (liés en partie aux fertilisants, engrais, ...) et les pesticides.

#### DÉMARCHE

La Ground Water Directive (GWD), directive fille de la DCE, ainsi que le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE, fixent les objectifs de qualité pour les nitrates et les pesticides des eaux souterraines. Des valeurs seuils ont été définies : **50 mg NO3/L** pour les nitrates ; **0,1 µg/L** par molécule de pesticides ainsi que **0,5 µg/L** pour le total des pesticides.

Pour montrer l'évolution de la qualité des eaux souterraine, les bornes du **SEQ-Eaux\* Souterraines** ont été utilisées pour **4 piézomètres**. Ces derniers sont situés sur les différents aquifères du bassin : le **Cénomaniens**, le **Turonien**, le **Séno-Turonien** et les **Alluvions de la Loire**.

#### ÉVALUATION : ÉVOLUTION

**Pour les nitrates**, la qualité est **très bonne** avec une **variabilité très faible**, pour les alluvions de la Loire et le Cénomaniens. En revanche, la situation est plus **préoccupante** pour le Séno-Turonien et le Turonien, une **dégradation importante** est constatée avec des valeurs qui sont passées **de moyennes à très mauvaises**.

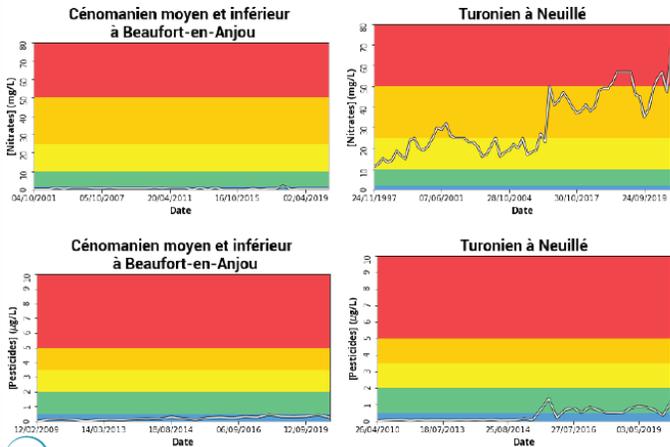
**Pour les pesticides**, les nappes sont toutes de **très bonne qualité**. Cependant, les piézomètres\* du Séno-Turonien et du Turonien font une nouvelle fois figure d'exception car les valeurs **dépassent parfois les 0,5 µg/L**. Bien que ces résultats classent les eaux en bonne qualité, cela **dépasse les objectifs** de la GWD\*. Il est à noter que le peu de valeurs annuelles disponibles (1 à 3 par ans fait que ces résultats restent à relativiser.

Classes de qualité SEQ-Eau	Concentration en pesticides (µg/L)
Mauvaise	Supérieure à 5
Médiocre	Entre 3,5 et 5
Moyenne	Entre 2 et 3,5
Bonne	Entre 0,5 et 2
Très bonne	Inférieure à 0,5

Limite bon état

Classes de qualité SEQ-Eau	Concentration en nitrates (mg/L)
Mauvaise	Supérieure à 50
Médiocre	Entre 25 et 50
Moyenne	Entre 10 et 25
Bonne	Entre 2 et 10
Très bonne	Inférieure à 2

Limite bon état



#### ÉVALUATION : LES OBJECTIFS DU SAGE

Le tableau récapitule les valeurs interannuelles depuis 2007, les objectifs de qualité ainsi que leur délai d'atteinte. Le quantile 90 est le critère retenu par la DCE pour rendre compte de la qualité des eaux.

Les concentrations en nitrates sont globalement **très faibles par rapport à la norme** de qualité des eaux potables hormis pour le Séno-Turonien qui dépasse le seuil ces dernières années. Cet aquifère\* est le seul dont le délai d'accomplissement des objectifs est fixé à 2027 donc l'atteinte des objectifs sur le long terme est tout de même **en bonne voie**. Par contre, une grande partie des valeurs (un peu moins de la moitié) sont **supérieures aux objectifs** de non-dégradation et de non-dépassement.

Les concentrations en pesticides sont très faibles également et **globalement très éloignées des objectifs** de non-dégradation et de non-dépassement. Ce constat est valable pour tous les aquifères\* du bassin.

TABLEAU 11 - ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU SAGE AUTHION

Nom et n° SANDRE de la masse d'eau	Valeur inter-annuelle (2007-2011)	Valeur inter-annuelle (2019-2020)	Objectif qualité (non dégradation/ non dépassement) en mg NO3/L	Valeur inter-annuelle (2007-2011)		Valeur inter-annuelle (2019-2020)		Objectif qualité (non dégradation/ non dépassement) en mg µg/L	Délais d'atteinte des objectifs
				NITRATES	PESTICIDES	NITRATES	PESTICIDES		
Craie du Séno-Turonien Touraine Nord - FRGG088	42,02 Min : 0,5 Max : 47,9	50,8 Min : 0,5 Max : 63,41	0,5 / 47,9	0,13 Min : 0 Max : 0,13	0,47 Min : 0 Max : 0,79	/ 0,5	2027		
Maine - FRGG105	-	23,35	/ 50	-	-	/ 0,5	2021		
Alluvions Loire Armoricaine - FRGG114	-	17,6	/ 50	0,17	0,23 Min : 0,165 Max : 0,25	/ 0,5	2015		
Sables et grès libres du Cénomaniens - unité Loire - FRGG122	1,58 Min : 0,3 Max : 1,8	0,74 Min : 0,5 Max : 0,8	1,8 / 50	4,62 Min : 2,1 Max : 5,2	0,29 Min : 0,087 Max : 0,34	/ 0,5	2021		
Alluvions Loire moyenne après Blois - FRGG137	0,9	13,5 Min : 2,45 Max : 17	0,9 / 50	5,5	0,25 Min : 0,06 Max : 0,27	/ 0,5	2015		
Sables et grès captifs du Cénomaniens - unité de la Loire - FRGG142	1,5 Min : 0,5 Max : 37,7	1,5 Min : 0,5 Max : 3	0,5 / 50	2,90 Min : 0 Max : 2,9	0,51 Min : 0 Max : 0,83	/ 0,5	2015		

La liste des qualimètres pour chaque masse d'eau est disponible en annexe 7 du PAGD.

Masses d'eau souterraines des Captages prioritaires concernés par la Stratégie Régionale de Captages Prioritaires (point 6.2)

# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Exemple d'indicateur

### INDICATEUR 3.2 - SUIVI QUALITATIF DES EAUX SUPERFICIELLES

#### 3.2.1 - LES NITRATES, LES PESTICIDES ET LE PHOSPHORE

##### CONTEXTE

Bien que la variabilité des caractéristiques chimiques et écologiques des rivières soit en partie naturelle, elle peut être considérablement impactée par les activités humaines présentes aux abords des cours d'eau ou sur le bassin versant. **Les nitrates et les pesticides** sont, tout comme pour le compartiment souterrain, **les principaux polluants** auxquels s'ajoutent les matières phosphorées provenant de l'assainissement et des engrais principalement.

##### DÉMARCHE

Pour les 14 masses d'eau superficielles du bassin versant\* de l'Authion, 17 stations sont suivies par les principaux acteurs de qualité de l'eau (le Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) avec 6 stations de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) avec 3 stations des deux départements et le Réseau de Contrôle Additionnel ou (RCA) avec 8 stations du SAGE et du SYDEVA\*). Pour atteindre le **bon état chimique des eaux superficielles**, des valeurs seuils ont été définies pour certaines substances (**30 mg NO3/L pour les nitrates ; 0,2 mg Ptotal/L pour le phosphore ; 2 µg/L par molécule ainsi que 5 µg/L pour le total des pesticides**).

##### DESCRIPTION

**Objectif (s) :** Suivre l'évolution des concentrations en matières polluantes selon les normes en vigueur

**Sources :** Département 37 & 49, SYDEVA\* et SMBAA\*

**Ancien numéro d'indicateur :** 2.12 et 2.13

**Liens avec :**

**le SDAGE :** Orientations 2D, 3A, 3B et 4F

**le SAGE :** Dispo. 8.A.2 et 3 ; 9.A.1 et 2

**le CT Eau :** Actions POL\_IDS et \_COM



##### ÉVALUATION : LES OBJECTIFS DU SAGE

Le tableau récapitule les valeurs interannuelles depuis 2006, les objectifs de qualité ainsi que le délai d'atteinte de ces objectifs. Le quantile 90 est le critère retenu par la DCE pour rendre compte de la qualité des eaux.

Les concentrations en nitrates\* tendent majoritairement vers une **dégradation**. Seules les stations de la Riverolle, du Changeon et du Lathan aval observent une **légère amélioration**. Une seule station (la Riverolle) est considérée comme **non dégradée**.

Concernant le phosphore, la tendance est également à la **dégradation ou à la stagnation** pour presque toutes les stations. **Aucune valeur** n'est en dessous du seuil de non-dégradation.

Finalement, pour les pesticides, les données ne concernent que les Aulnaies et la Curée mais dépassent également les seuils de qualité.

TABLEAU 12 - VALEURS INTERANNUELLES DES CONCENTRATIONS EN NITRATES, PHOSPHORE ET PESTICIDES PAR RAPPORT AUX SEUILS PRESCRITS DANS LA DISPOSITION 8.A.2 DU PAGD

Nom et n° SANDRE* de la masse d'eau	Valeur inter-annuelle (2007-2011) en mg NO3/L	Valeur inter-annuelle (2013-2019) en mg NO3/L	Objectif qualité (non dégradation/non dépassement) en mg NO3/L	Valeur inter-annuelle (2007-2011) en mg Ptotal/L	Valeur inter-annuelle (2013-2019) en mg Ptotal/L	Objectif qualité (non dégradation/non dépassement) en mg Ptotal/L	NITRATES		PHOSPHORE		PESTICIDES		Délais d'atteinte des objectifs qualité et du bon état
Le Lane - FRGR0451	13,4	15,46	13 / -	0,24	0,25	/ 0,2							2027
Le Changeon (Amont Authion) - FRGR0450	16,68	15,94	17 / -	0,13	0,17	0,13 / 0,2							2027
Le Lathan (amont) - FRGR2252	35,63	37,80	- / 30	0,13	0,14	0,13 / 0,2							2027
Le Lathan (aval) - FRGR0452	29,28	27,94	29 / -	0,21	0,37	- / 0,2							2027
Le Couasnon (amont) - FRGR1561	43,9	46,52	- / 30	0,16	0,15	0,16 / 0,2							2021
Le Couasnon (aval) - FRGR0453	36,52	37,08	- / 30	0,20	0,22	- / 0,2							2021
L'Authion (médian) - FRGR0448	13,99	18,23	14 / -	0,12	0,20	0,12 / -							2021
L'Authion (aval) - FRGR0449	24,56	26,16	25 / -	0,23	0,24	- / 0,2							2027
Les Aulnaies - FRGR1027	34	35,52	- / 30	2,79	2,34	- / 0,2	0,6	20,72	0,6 / -				2027
La Curée - FRGR1005	20,7	43,24	21 / -	0,15	0,18	0,15 / -	0,3	5,84	0,3 / -				2027
La Riverolle - FRGR1006	21	17,52	21 / -	0,32	0,25	- / 0,2							2021
Retenue des Mousseaux FRGL089	18,2 (valeur max en 2011)	9,8 (valeur max en 2015)	18 / -	0,04 (valeur max en 2011)	0,05 (valeur max en 2015)	- / 0,03							2021

##### ÉVALUATION : ÉVOLUTION

**Pour les nitrates\***, les valeurs sont **très variables** et semblent suivre un **cycle annuel**. Les concentrations les plus élevées se trouvent à la **fin de l'hiver et au printemps**. Il est possible que l'effet conjoint du **ruissellement** issu de pluies plus marquées et du début de l'**épandage de fertilisants** explique ces variations. Les valeurs médianes sont globalement de catégorie **moyenne** pour tous les cours d'eau à l'exception du Lathan qui tend vers une qualité **médiocre**. Cependant, le peu de données disponibles pour ce dernier biaise un peu ce constat.

**Pour le phosphore**, la variabilité est bien **plus faible** et la majorité des valeurs pour les 4 cours d'eau est classée en bon état. Cependant, quelques **pics de concentrations** sont à noter pour la Riverolle, une valeur de **1,06 mg/L** a été mesurée en Janvier 2017, ce qui la classe en catégorie **mauvaise**.

**Pour les pesticides**, les données sont insuffisantes pour une majorité des stations de suivi. En revanche, pour la Curée et la Riverolle, le constat est similaire aux concentrations en phosphore avec des valeurs **très faibles et globalement très bonnes**.

**Cependant, ces classes de qualité SEQ-Eau\* ne reflètent pas les observations faites au regard des objectifs du SAGE.**

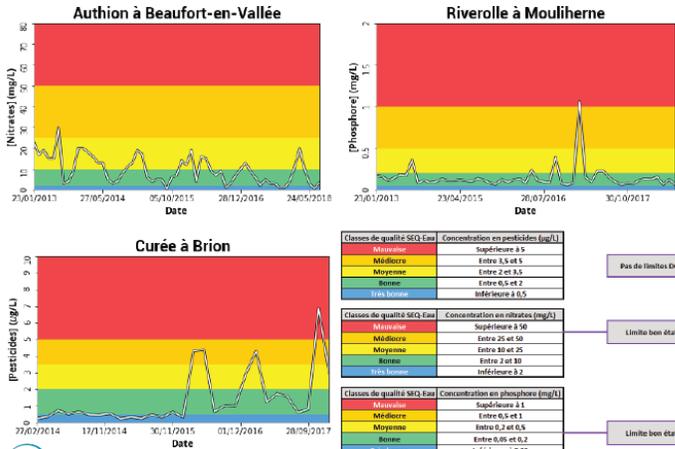


Tableau de Bord du SAGE Authion 2021 | Commission Locale de l'Eau de l'Authion | www.sage-authion.fr

Tableau de Bord du SAGE Authion 2021 | Commission Locale de l'Eau de l'Authion | www.sage-authion.fr

Masses d'eau superficielles des Captages prioritaires concernés par la Stratégie Régionale de Captages Prioritaires (point 6.2)



# 4 – Présentation du Tableau de Bord du SAGE

## Exemple d'indicateur

### INDICATEUR 3.5 - LES REJETS

#### CONTEXTE

Les eaux usées sont des eaux qui ont été altérées et polluées par les activités humaines. Celles-ci sont généralement prises en charge et traitées par des réseaux d'assainissement. Cependant, il arrive que ces réseaux présentent des dysfonctionnements (fuites, saturation du réseau, dimensionnement non-adéquat, ...) et que les effluents soient directement rejetés dans l'eau. On parle alors de pollution ponctuelle\* (en opposition aux pollutions diffuses\*). Les principaux types de rejets\* ponctuels sont les rejets industriels, les rejets d'épuration et les rejets domestiques qui apportent différents types de polluants dans les milieux aquatiques.

#### DÉMARCHE

Le SMBAA essaie d'identifier avec les Services de l'Etat et les départements les impacts des rejets\* ponctuels déclassants sur le milieu récepteur et leur influence sur l'état des cours d'eau. Cette approche s'appuie sur les analyses d'auto-surveillance des rejets et sur l'exploitation des données disponibles auprès des différents organismes (assainissement, industriels, ...). De plus, les directives nitrates et eaux résiduaires urbaines indiquent des zones de rejets réglementées de types zones vulnérables (aux nitrates agricoles) et zones sensibles (aux eaux résiduaires urbaines). L'ensemble du bassin est classé dans ces deux périmètres.

#### DESCRIPTION



**Objectif (s):** Recenser et diminuer le nombre et l'impact des rejets d'eaux usées dans les cours d'eau ☹️

**Sources :** SATESE\*, SATEA\*, SISPEA\*, BRGM\*, ONSEA\* et DREAL\*

**Ancien numéro d'indicateur :** 3.6, 3.7 et 4.1

**Liens avec :**

**le SDAGE :** Orientations 3A, 3C, 3E, 5A, 5B et 6G

**le SAGE :** Dispo. 9.C.1

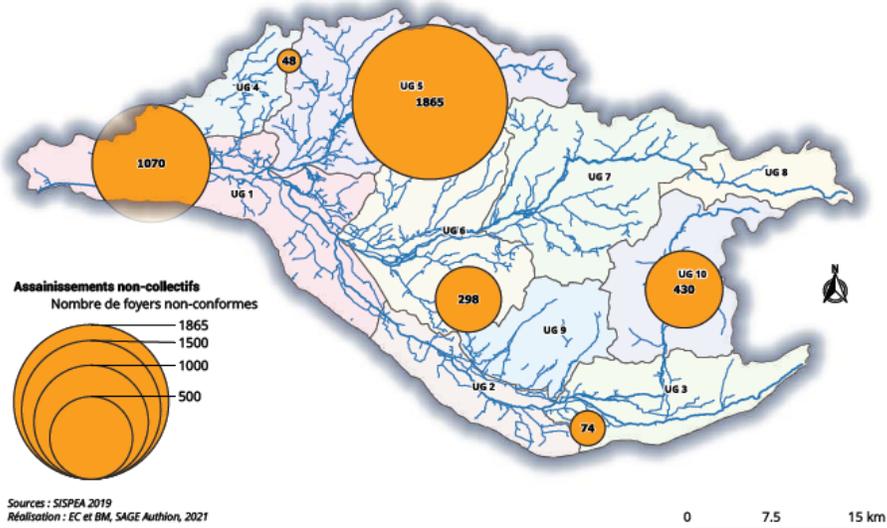
**le CT Eau :** Actions POL\_ETU

#### ÉVALUATION : L'ANC

Concernant l'assainissement non-collectif (ANC), c'est le SATESE\* qui gère la partie Indre-et-Loire et les différentes EPCI\* qui régissent la partie Maine-et-Loire. Le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) recense des données sur les performances des collectivités organisatrices du service d'ANC\*, les plus récentes datant de 2019.

Ces données prenant en compte un territoire bien plus grand que l'Authion (un jeu de valeurs pour tout le territoire du SATESE\* mais également un jeu de valeurs par EPCI\* qui comptent des communes hors-bassin), les chiffres présentés sont des estimations issues de divers recoupements d'informations. Au total, sur environ 266 362 habitants du bassin, à peu près 42 351 sont desservis par un système d'ANC\* (donc 15,9%). Le taux de non-conformité moyen de ces systèmes est de 19,7% ce qui correspond approximativement à 8 328 habitants. En prenant en compte le nombre moyen d'habitants par foyer en France, il s'agit de plus ou moins 3 785 foyers non-conformes aux normes d'ANC\* sur le bassin et donc d'autant de rejets\* potentiels. Ces résultats sont à relativiser de par les estimations effectuées et en prenant en compte le fait qu'une installation non-conforme n'induit pas forcément un rejet non conforme.

#### Répartition du nombre de foyers non-conformes aux normes d'assainissement non-collectif sur le bassin de l'Authion en 2019



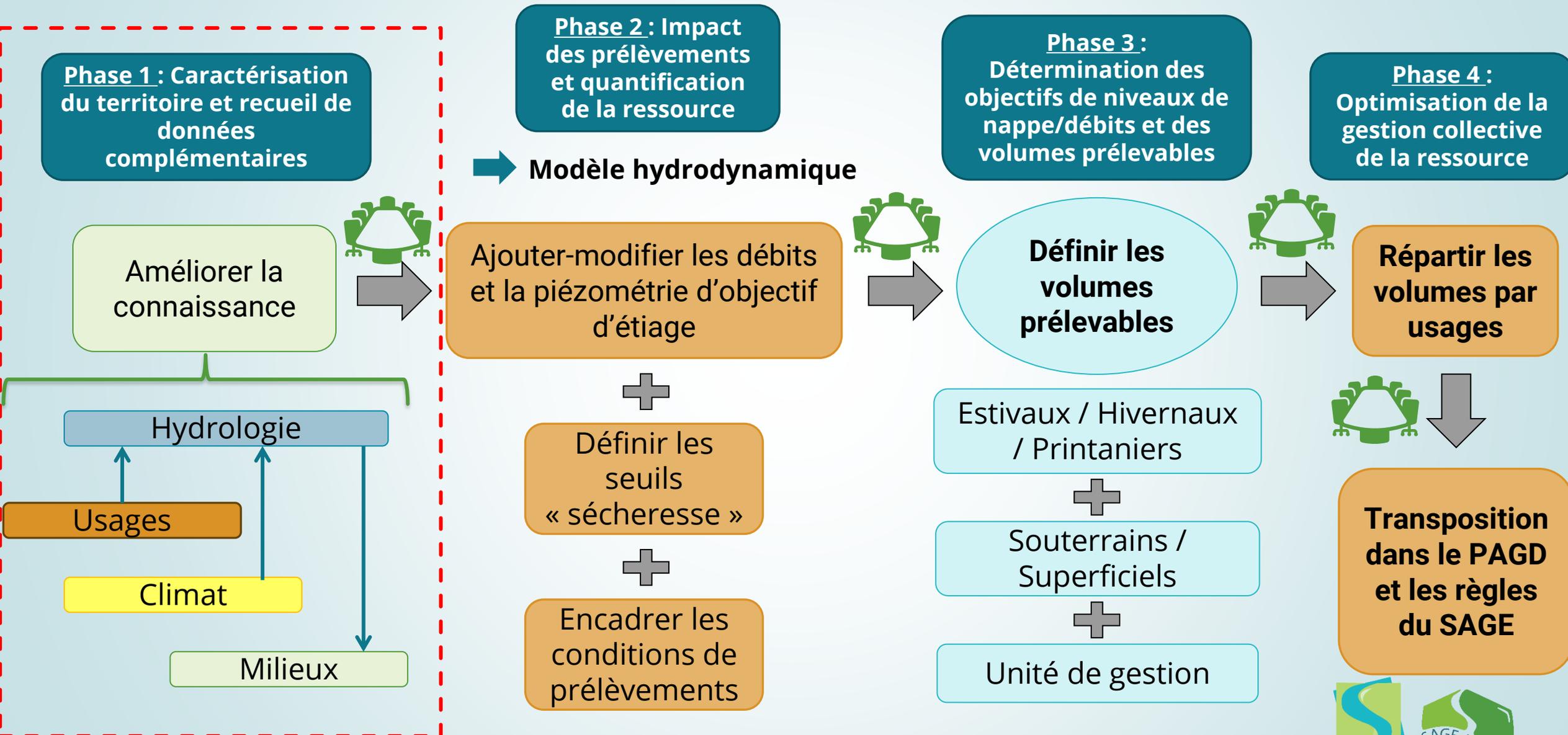
# 4 – Validation du Tableau de Bord du SAGE

**VOTE**

**Validation du Tableau de Bord 2021**

**Prochaine mise à jour du Tableau de Bord : 2023**

# 5 – Lancement de l'étude HMUC



# 5 – Lancement de l'étude HMUC

Présentation par SETEC HYDRATEC (Céline TRUFFIER, Pascal LEFEVRE et Elodie GIBOUIN)

# 5 – Lancement de l'étude HMUC

	Planning prévisionnel																				
En Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	...	24	
Lancement de l'étude	x																				
Phase 1 : Recueil de données HMUC																					
Phase 2 : Impact des prélèvements (modèle)																					
Phase 3 : Définition des volumes prélevables																					
Phase 4 : Répartition des volumes prélevables																					
Comité Technique																					
Comité de Pilotage (= CLE élargie)																					
CLE (vote)																					

# 6 – Points d'information

## Prélèvements estivaux et hivernaux des eaux superficielles sur les UG 4 et 5

Sollicitation de la Police de l'Eau dans le cadre de plusieurs projets d'irrigation avec remplissage de réserves, sur les UG 4 et UG 5

En lien avec l'élaboration du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC pour la saison d'irrigation 2022

### ➤ Cas 1 : UG 4 (Cornillé-les-Caves)

Projet de création de forage pour irrigation (EARL EON), en nappe captive (cénomanien captif), pour un prélèvement de 50 000 m<sup>3</sup>/an.

Avis favorable de l'OUGC (plafonné à 35 000 m<sup>3</sup>/an) mais avis défavorable de la DDT 49 car nappe réservée à l'AEP (SDAGE 2016-2021, orientation 6E-1 et 6E-2). Seuls prélèvements autorisés =

- pour l'AEP
- en remplacement de forages existants pour les autres usages.

### Modification du projet :

- création d'une réserve d'irrigation de 40 000 m<sup>3</sup>
- alimentée par un prélèvement dans le ruisseau de Bauné (affluent des Aulnaies) sur la parcelle ZE 0034.



# 6 – Points d'information

## Prélèvements estivaux et hivernaux des eaux superficielles sur les UG 4 et 5

### ➤ Cas 1 (suite) : UG 4 (Cornillé-les-Caves)

Volume de 40 000 m<sup>3</sup> prélevé en période hivernale (respect de la règle n°2 du SAGE Authion : remplissage du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars), or :

$$VP \text{ ESU HIVER UG 4} = 9\,509 \text{ m}^3 < 40\,000 \text{ m}^3$$

**En l'état, le projet n'est pas en conformité avec la disposition 2.A.2 du PAGD du SAGE Authion**

### ➤ Cas 2 : UG 5 (Echemiré/Le Guédéniau)

2 exploitations remplissent chacune 1 réserve d'irrigation de 30 000 m<sup>3</sup> par dérivation de cours d'eau (retenues autorisées) en période hivernale :

$$VP \text{ ESU HIVER UG 5} = 31\,283 \text{ m}^3 < 60\,000 \text{ m}^3$$

**En l'état, le projet n'est pas en conformité avec la disposition 2.A.2 PAGD du SAGE Authion**

		Volumes prélevables (m <sup>3</sup> ) SAGE Authion			
Unité de Gestion	Ressource	Volume TOTAL annuel	Agricole et assimilé	Dont part estivale	Dont part hivernale
UG 4	ESU	148 571	148 571	<b>139 062</b>	<b>9 509</b>
	ESOU	1 594 351	1 242 489	1 162 969	79 519
UG 5	ESU	488 792	488 792	<b>457 509</b>	<b>31 283</b>
	ESOU	6 510 573	4 294 806	4 019 939	274 868

→ Prélèvements affectés à la période estivale (= période d'utilisation) dans le PAR 2022 de l'OUGC

# 6 – Points d'information

## Prélèvements estivaux et hivernaux des eaux superficielles sur les UG 4 et 5

➤ Dans les 2 cas :

Volumes demandés supérieurs aux volumes prélevables (VP ESU HIVER) alors que pour ces 2 UG, le VP ESU ÉTÉ existe et reste peu ou pas sollicité d'après le bilan 2021 OUGC :

		Volumes AUP 2021 (m <sup>3</sup> )		Volumes estivaux alloués 2021 (m <sup>3</sup> )			
Unité de Gestion	Ressource	TOTAL ETE /UG /ressource	TOTAL ETE /UG	TOTAL ETE /UG /ressource	% V prélevé / V prélevable	TOTAL ETE /UG	% V prélevé / V prélevable
UG 4	ESU	137 423	1 291 214	0	0 %	526 331	40,76 %
	ESOU	1 153 791		526 331	45,62 %		
UG 5	ESU	436 034	4 388 745	81 620	18,72 %	1 993 276	45,42 %
	ESOU	3 952 711		1 911 656	48,36 %		

→ Demande de dérogation aux volumes prélevables du SAGE : remplissage des réserves en période hivernale avec des VP affectés à la période estivale

# 7 – Points d'information

## Prélèvements estivaux et hivernaux des eaux superficielles sur les UG 4 et 5

### ➤ Rappel des modalités de définition des volumes prélevables :

- Enquête menée dans le cadre de l'observatoire de l'eau (et du croisement avec les données issues de l'AELB et des 2 DDT du bassin) pour déterminer les besoins en eau pour un usage agricole
- Année de référence retenue = 2011
- Ventilation part estivale/part hivernale : coefficient de 6,4% appliqué au VP défini par UG et par ressource
- Reflet des besoins + que de la capacité du milieu à fournir ce volume (en période d'étiage)
- Méconnaissance de la déconnexion des plans d'eau/cours d'eau d'alimentation

**Position de la cellule d'animation de la CLE du SAGE Authion : FAVORABLE avec réserves**

- État des connaissances (et évolution) des besoins en eau et de la ressource lors de la définition des VP actuels
- Sous réserve de la faisabilité réglementaire du projet de création de réserve pour l'irrigation sur l'UG 4 (zones humides, déconnexion plan d'eau/cours d'eau/nappe alluviale, respect de la période de remplissage du SDAGE, respect de la règle n°2 du SAGE Authion le cas échéant)
- Dans le respect de l'enveloppe des VP définie par UG
- Dans l'attente des résultats de l'étude HMUC dont l'objectif est la révision des volumes prélevables (2024)

# 6 – Points d'information

## Stratégie régionale captages prioritaires

Présentée par Messieurs François-Jacques CHENAIS (DREAL des Pays de la Loire) et Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire Bretagne)



# 6 – Points d'information

## Actualisation du Schéma Directeur Départemental d'assainissement

Présenté par Monsieur Emmanuel COURTIN (Département du Maine-et-Loire)



# 6 – Points d'information

## Porter à la connaissance relatif aux travaux de renforcement de la digue de protection de la vallée de l'Authion

**Demande d'avis reçue le 23/02/2022**

**Avis à émettre sous 45 jours : date butoir = 09/04/2022**

**→ Sollicitation du Groupe de Travail des dossiers pour avis (composition arrêtée au 10/03/2021)**

**Rappel de la composition du Groupe de Travail :**

<b>Jeannick CANTIN</b>	<b>Antony BLOURDIER</b>
<b>Patrice PÉGÉ</b>	<b>Yves LEPAGE</b>
<b>Xavier DUPONT</b>	<b>Pascal BONIOU</b>
<b>Denis LAIZÉ</b>	<b>Johan DUPRET</b>
<b>Jean Jacques FALLOURD</b>	<b>DREAL : François</b>
<b>Jacky PASSET</b>	<b>Jacques CHENAIS (?)</b>

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

## Dates CLE / réunion à prévoir

- **Juin 2022 : semaine 26 (?)**
- **Ordre du jour prévisionnel :**
  - **Validation du Rapport d'activité de la CLE 2021**
  - **Régularisation et autorisation pour les dossiers de prélèvements pour la lutte anti-gel des viticulteurs du Bourgueillois**
  - **COFIL Etude HMUC : Validation des résultats de la phase 1**



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion

**Maël BERTET**, Chargé de mission reconquête quantité qualité de la ressource en eau

**Emma COZLER-KETOR**, Chargée de mission Communication / SIG du SAGE Authion

**Christian GRIMAULT**, Directeur du SMBAA

**Auriane LEYMARIE**, animatrice du SAGE Authion

Commission Locale de l'Eau de l'Authion  
Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents  
1 boulevard du rempart – BEAUFORT EN ANJOU  
Tél: 02.41.79.73.81  
Mail : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)

8 mars 2022

<http://www.sage-authion>

